



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 12 septembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 6 septembre 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41

Nombre de présents participant au vote : 32

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Thierry FALCONNET
Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Rémi DETANG
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Jean-François DODET
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Dominique GRIMPRET
Madame Danielle JUBAN
Monsieur Jean-Claude GIRARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN

Madame Christine MARTIN
Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Denis HAMEAU
Madame Nuray AKPINAR-
ISTIQUAM
Monsieur Laurent GOBET
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Nicolas SCHOUTITH

Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Jean-Michel
VERPILLOT
Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Dominique BEGIN-
CLAUDET
Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Didier RELOT
Monsieur Patrick BAUDEMMENT
Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Madame Céline TONOT
Monsieur Guillaume RUET
Monsieur Jacques CARRELET
DE LOISY

Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Antoine
HOAREAU
Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-
CLAUDET

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Habitat à loyer modéré : Demande de garantie d'emprunt - Habellis - Acquisition-amélioration de 21 logements (9 PLUS, 12 PLAI) situés 65 rue Saumaise à Dijon

Au titre de sa délégation 2022 de gestion des aides à la pierre de l'État, Dijon métropole, par décision en date du 16 novembre, a financé Habellis pour l'acquisition-amélioration de 21 logements situés 65 rue Saumaise à Dijon.

L'opérateur a contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations les emprunts, d'un montant total de 921 859, 00 €, se décomposant comme suit :

- un prêt PLAI, d'un montant de 112 187,00 € sur 40 ans,
- un prêt PLAI Foncier, d'un montant de 316 999,00 € sur 47 ans,
- un prêt PLUS, d'un montant de 246 851, 00 € sur 40 ans,
- un prêt PLUS Foncier, d'un montant de 245 822,00 € sur 47 ans.

Habellis sollicite la garantie financière de Dijon métropole, dans le cadre de ses dispositions d'intervention, à hauteur de 100% du montant de ces prêts qui représentent 32,77 % du coût prévisionnel d'opération (2 812 992,15 € TTC).

Habellis, qui s'appuie parallèlement sur un prêt et un concours financier d'Action Logement, bénéficie de subventions de l'État et de la Région Bourgogne-Franche Comté au titre d'Effilogis et mobilise 30 % de fonds propres.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

Vu les articles L.5111-4, L.2252-1, L.2252-2, et L.5217-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu le Contrat de prêt n°156723 en annexe signé entre Habellis et la Caisse des dépôts et consignations,

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'accorder** à Habellis, ci-après l'Emprunteur, la garantie financière de Dijon métropole à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts d'un montant total de 921 859, 00 €, souscrits auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'acquisition-amélioration de 21 logements (9 PLUS, 12 PLAI) situés 65 rue Saumaise à Dijon, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°156723 constitué de 4 Lignes. La garantie de Dijon métropole est accordée à hauteur de la somme en principal de 921 859,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

- **de dire** que la garantie de Dijon métropole est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

- **de dire** que Dijon métropole s'engage, pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir au Contrat de Prêt correspondant établi entre Habellis et la Caisse des dépôts et consignations et à signer la convention de garantie annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à la bonne exécution cette décision.

SCRUTIN POUR : 38

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATION(S)

